

4-POPULATION

Le premier recensement effectué en 1887 évalue la population de Nouvelle-Calédonie à 62 500 personnes : plus de 40 000 appartenaient à la communauté autochtone et 20 000 à la communauté européenne, qu'elles soient déportées ou arrivées librement. Le début de la colonisation provoque le rapide déclin démographique des kanak jusqu'en 1900, où cette population se stabilise, avant de connaître une lente reprise jusqu'à la fin de la 2^e guerre mondiale. Le recensement de 1946 dénombre 31 000 Kanak, 18 100 Européens et 13 600 membres d'autres communautés, la plupart d'origine asiatique, principalement d'Indonésie, d'Indochine et du Japon. Ce sont les descendants des premières vagues d'immigration de main-d'œuvre, organisées depuis la découverte du nickel.

A partir de 1960, la prospérité de la Nouvelle-Calédonie génère un important essor démographique. Dans les années 1970, le boom du nickel attire de nouvelles vagues d'immigration. Il s'agit essentiellement de personnes de nationalité française en provenance de Wallis et Futuna, de la Polynésie Française ou de la Métropole. La population passe ainsi de 86 500 en 1963 à 164 000 en 1989. Depuis 1990, le nombre de naissances stagne : la croissance démographique s'est ainsi progressivement ralentie, mais demeure soutenue.

Au recensement d'août 2014, la Nouvelle-Calédonie compte 268 767 habitants. Depuis 2009, le nombre d'habitants a augmenté en moyenne de 1,8 % par an, soit un rythme plus élevé qu'en métropole (0,6 %) mais inférieur à celui des états insulaires voisins. La densité de la Nouvelle-Calédonie (14 hab / km²) est l'une des plus faibles au monde, à l'instar du Vanuatu ou de la Nouvelle-Zélande. L'espace habité se concentre essentiellement sur la frange littorale ou dans les zones de basse altitude. La densité de Nouméa (2 186 hab / km²), commune la plus petite mais de loin la plus peuplée, est totalement atypique dans l'archipel.

Le poids démographique des trois provinces s'est sensiblement modifié depuis leur création. En 2014, la province Sud concentre 74 % de la population calédonienne contre 68 % en 1989. À l'inverse, le poids démographique de la province des îles Loyauté atteint 7 % contre 11 % il y a 25 ans. La province Nord, qui regroupait 21 % de la population, a vu son poids relatif décroître régulièrement jusqu'au tournant des années 2010, pour augmenter ensuite. Elle concentre désormais 19 % de la population.

► **Recensement de la population.** Le recensement de la population est une opération qui consiste, selon la définition retenue par l'Organisation des Nations Unies (ONU), à "recueillir, grouper, évaluer, analyser et publier les données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays". Il permet de remettre à jour périodiquement les connaissances disponibles sur la population : répartition détaillée par sexe, âge, état matrimonial, situation d'activité, ...

En Nouvelle-Calédonie, les recensements relèvent de la compétence de l'Etat français et sont réalisés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), associé avec l'ISEE par une convention technique.

► **Autochtone.** Descendants des premiers habitants d'une région ou d'un territoire particulier. En Nouvelle-Calédonie, il s'agit des Kanak.

► **Boom du nickel.** Voir 18.4.

► **Nationalité.** Etat d'une personne qui est membre d'une nation déterminée et reconnue.

► **Densité.** Rapport entre le nombre d'habitants et la superficie (exprimée en km²) pour un ensemble considéré.

SOURCE [1] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie.

VOIR AUSSI

Synthèse n°35 – Une démographie toujours dynamique – ISEE : www.isee.nc

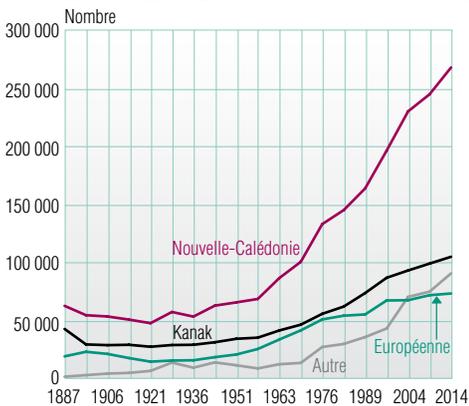
Population, superficie et densité par commune et province en 2014 [1]

	Superficie	Population	Densité
Belep	69,5	843	12,1
Bouloupari	865,6	3 005	3,5
Bourail	797,6	5 444	6,8
Canala	438,7	3 687	8,4
Dumbéa	254,6	31 812	124,9
Farino	48,0	612	12,8
Hienghène	1 068,8	2 483	2,3
Houailou	940,6	4 240	4,5
Île-des-Pins (L')	152,3	1 958	12,9
Kaala-Gomen	718,2	2 033	2,8
Koné	373,6	7 340	19,6
Kouaoua	383,0	1 452	3,8
Koumac	550,0	4 252	7,7
La Foa	464,0	3 542	7,6
Lifou	1 207,1	9 275	7,7
Maré	641,7	5 648	8,8
Moindou	321,9	709	2,2
Mont-Dore (Le)	643,0	27 155	42,2
Nouméa	45,7	99 926	2 186,6
Ouvéa	656,8	2 360	3,6
Ouvéa	132,1	3 374	25,5
Païta	699,7	20 616	29,5
Poindimié	673,1	4 868	7,2
Ponérihouen	707,3	2 370	3,4
Pouébo	202,8	2 452	12,1
Pouembout	674,3	2 591	3,8
Poum	469,4	1 463	3,1
Poya (a)	845,8	3 036	3,6
Sarraméa	106,4	584	5,5
Thio	997,6	2 643	2,6
Touho	283,0	2 087	7,4
Voh	804,9	3 160	3,9
Yaté	1 338,4	1 747	1,3
Province îles Loyauté	1 980,9	18 297	9,2
Province Nord	9 582,6	50 487	5,3
Province Sud	7 012,0	199 983	28,5
Nouvelle-Calédonie	18 575,5	268 767	14,5

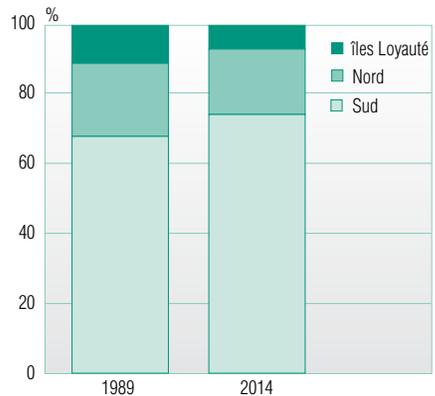
(a) La répartition du territoire de la commune de Poya entre les provinces Nord et Sud est fixée par un décret du 26 avril 1989. Au recensement de 2014, 230 habitants de Poya étaient localisés en province Sud et 2 806 en province Nord.

Unités : km², habitant, hab/km²

Évolution de la population de la Nouvelle-Calédonie et de ses principales communautés [1]



Répartition de la population au sein des provinces de Nouvelle-Calédonie en 1989 et 2014 [1]



4-POPULATION

Le recensement permet de mesurer la répartition de la population selon la **communauté** d'appartenance. En 2014, 105 000 personnes, soit 39 % de la population totale, déclarent appartenir à la communauté kanak. Les Européens représentent 73 200 habitants (27 % des déclarations). Viennent ensuite les Wallisiens et Futuniens avec 22 000 personnes (8 %). Les autres communautés (Tahitiens, Indonésiens, Ni-Vanuatu, Vietnamiens et autres populations asiatiques) rassemblent au total moins de 6 % de la population. Près d'un habitant sur dix se déclare métis ou appartenir à plusieurs communautés. Par ailleurs, un sur dix ne se retrouve pas parmi les modalités proposées. Parmi eux, près de 20 000 (7 % de la population totale) déclarent appartenir à la communauté "Calédonienne", 3 400 personnes déclarent une communauté autre que celles proposées (1 %), enfin 6 600 personnes ne répondent pas à cette question (2 %).

Aux îles Loyauté, la quasi-totalité (94 %) des habitants appartient à la communauté kanak. En province Nord, cette communauté regroupe 70 % de la population, celle des Européens 12 % et 6 % des habitants déclarent appartenir à plusieurs communautés. Cependant, de grandes différences existent entre les deux versants : dans les communes de la côte Est, les Kanak représentent 86 % de la population contre 53 % sur la côte Ouest. En province Sud, les Européens sont les plus nombreux (33 %), devant les Kanak (26 %) et les Wallisiens et Futuniens (11 %). C'est dans cette province que la diversité des communautés est la plus importante, particulièrement dans le Grand Nouméa, qui regroupe les deux tiers de la population calédonienne totale, mais où résident 84 % des communautés autres que kanak.

Au cours des cinq dernières années, la répartition de la population par communauté évolue peu. Les parts des communautés kanak, européenne et wallisienne-futunienne ont légèrement diminué (respectivement 1, 2, et ½ points). En contrepartie, les personnes qui ne répondent pas à la question ou déclarent appartenir à la communauté "Calédonienne" sont plus nombreuses qu'en 2009 (respectivement +1 et +2,5 points).

Sur une plus longue période, les comparaisons doivent intégrer la possibilité de choix multiple offerte depuis 2009. Ainsi, en 2014, les Kanak et les Kanak métissés regroupent 43 % de la population, une proportion stable depuis 25 ans (45 % en 1989). Les Européens et les Européens métissés représentent 31 % de la population (34 % en 1989) et les Wallisiens et Futuniens et les Wallisiens et Futuniens métissés 10 % contre 9 % en 1989.

► **Communauté.** Groupe d'individus présentant des caractères de civilisation concordants (langue, culture, structures sociales).

La règle du recensement demeure que chaque individu (en âge de pouvoir le faire) se détermine lui-même quant au choix de sa propre appartenance à une communauté.

La question relative à la communauté n'a pas été posée lors du recensement de 2004. Elle a été réintroduite à compter de celui de 2009, avec la possibilité d'un choix multiple.

Compte tenu de la reformulation de la question intervenue en 2009, les comparaisons avec les recensements antérieurs sont possibles uniquement après certains regroupements de communautés.

SOURCE [1] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie.

VOIR AUSSI

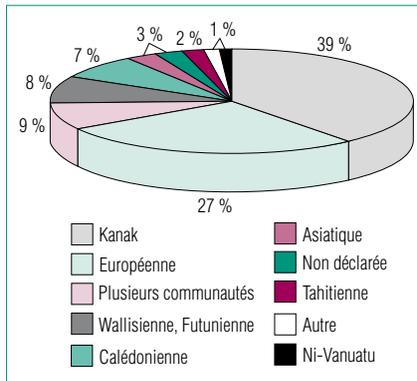
Synthèse n° 35 – Une démographie toujours dynamique – ISEE : www.isee.nc

Évolution de la population selon la communauté d'appartenance aux différents recensements [1]

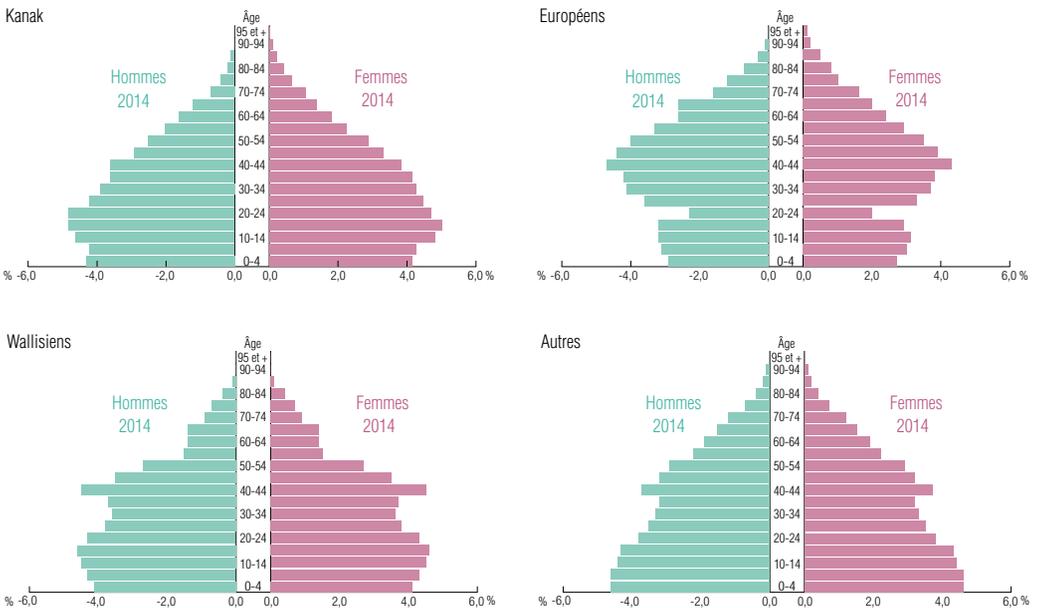
	1976		1989		1996		2009		2014	
	Effectif	%								
Européenne	50 757	38,1	55 085	33,6	67 151	34,1	71 721	29,2	73 199	27,2
Indonésienne	5 111	3,8	5 191	3,2	5 003	2,5	3 985	1,6	3 859	1,4
Kanak	55 598	41,7	73 598	44,8	86 788	44,1	99 078	40,3	104 958	39,1
Ni-Vanuatu	1 050	0,8	1 683	1,0	2 244	1,1	2 327	0,9	2 568	1,0
Tahitienne	6 391	4,8	4 750	2,9	5 171	2,6	4 985	2,0	5 608	2,1
Vietnamienne	1 943	1,5	2 461	1,5	2 822	1,4	2 357	1,0	2 506	0,9
Wallisienne, Futunienne	9 571	7,2	14 186	8,6	17 763	9,0	21 262	8,7	21 926	8,2
Autre asiatique	-	-	642	0,4	856	0,4	1 857	0,8	1 177	0,4
Autre	2 812	2,1	6 577	4,0	6 829	3,5	2 566	1,0	3 428	1,3
Plusieurs communautés	-	-	-	-	-	-	20 398	8,3	23 007	8,6
"Calédonienne"	-	-	-	-	-	-	12 177	5,0	19 927	7,4
Non déclarée	-	-	-	-	2 209	1,1	2 867	1,2	6 604	2,5
Total	133 233	100,0	164 173	100,0	196 836	100,0	245 580	100,0	268 767	100,0

Unités : nombre, %

Répartition de la population selon la communauté d'appartenance en 2014 [1]



Pyramides des âges en 2014 selon la communauté d'appartenance [1]



4-POPULATION

La population calédonienne a certes vieilli depuis la signature des accords de Matignon en 1989 mais elle reste relativement jeune. En 2014, un habitant sur deux a moins de 31 ans. L'âge médian s'est accru de neuf ans au cours des vingt-cinq dernières années. Il est plus élevé que dans les îles du Pacifique (21 ans) mais reste très en deçà de l'âge médian en France métropolitaine (40 ans). La forme globalement triangulaire de la pyramide des âges est le reflet d'une population encore jeune mais le rétrécissement de la base témoigne du recul de la fécondité. Le sommet de plus en plus large illustre le vieillissement progressif symptomatique de la **transition démographique** amorcée dans les années 90. Le creux constaté de 20 à 35 ans est dû notamment au recul des naissances durant les années 1980 et à l'émigration de plus en plus fréquente pour les jeunes étudiants ou diplômés. La bosse observée sur la classe d'âge des 30-44 ans correspond à l'afflux de population à l'époque du boom du nickel. La présence plus nombreuse des femmes dans les tranches d'âge élevées reflète leur espérance de vie plus grande. La surmasculinité générée par l'immigration (110 hommes pour 100 femmes en 1969, puis 104 hommes pour 100 femmes en 1989) s'est progressivement estompée (102 hommes pour 100 femmes en 2014).

Depuis 1989, la proportion de jeunes ne cesse de décliner au profit des **classes d'âge** élevé sous l'effet conjugué de la baisse de la natalité et de l'allongement de l'espérance de vie. Ainsi, les moins de 20 ans représentent 32 % de la population en 2014, contre 44 % en 1989 (24 % en Métropole en 2014). La part des jeunes est plus forte en province Iles (37 %) qu'en province Nord (33 %) et qu'en province Sud (31 %).

Les personnes âgées de 60 ans ou plus constituent 12 % de la population en 2014, contre 7 % en 1989 (24 % en Métropole). Selon les projections de population, le vieillissement va encore s'accélérer : en 2030, un Calédonien sur cinq sera âgé d'au moins 60 ans.

Les seniors vivent le plus souvent dans la capitale et dans les communes rurales de la côte Ouest de la province Sud. Dans les quartiers aisés du sud de Nouméa, un habitant sur cinq a 60 ans ou plus.

Le vieillissement touche, à des degrés divers, toutes les provinces. Ainsi, entre 1989 et 2014, l'âge médian est passé de 17 à 28 ans aux Iles Loyauté, de 20 à 29 ans en province Nord et de 24 à 32 ans en province Sud. En 2014, l'âge médian des kanak est de 27 ans, de 29 pour les Wallisiens-Futuniens et de 38 pour les Européens.

▶ **Âge médian.** C'est l'âge qui divise une population en deux groupes numériquement égaux, la moitié est plus jeune, l'autre moitié est plus âgée.

▶ **Transition démographique.** Elle désigne le passage d'un régime démographique traditionnel, où la fécondité et la mortalité sont élevées, à un régime où la natalité et la mortalité sont plus beaucoup faibles.

▶ **Classes d'âge.** Ensemble des individus d'une population dont l'âge est compris entre deux limites données. A noter qu'on entend par moins de 20 ans tous les jeunes de 0 à 19 ans, c'est-à-dire jusqu'à la veille de leur 20^e anniversaire.

SOURCES [1] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie. [2] INED.

VOIR AUSSI

Synthèse n°35 – Une démographie toujours dynamique - ISEE : www.isee.nc

Population totale par genre, groupe d'âge décennal et province en 2014 [1]

	Province îles Loyauté			Province Nord			Province Sud			Nouvelle-Calédonie		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0 à 9 ans	1 726	1 643	3 369	4 234	3 898	8 132	15 481	14 690	30 171	21 441	20 231	41 672
10 à 19 ans	1 739	1 644	3 383	4 472	4 276	8 748	16 363	15 822	32 185	22 574	21 742	44 316
20 à 29 ans	1 405	1 141	2 546	4 486	4 138	8 624	14 618	14 511	29 129	20 509	19 790	40 299
30 à 39 ans	1 268	1 155	2 423	4 074	3 808	7 882	14 756	15 332	30 088	20 098	20 295	40 393
40 à 49 ans	1 203	1 180	2 383	3 741	3 294	7 035	15 025	15 310	30 335	19 969	19 784	39 753
50 à 59 ans	963	922	1 885	2 700	2 213	4 913	10 903	11 104	22 007	14 566	14 239	28 805
60 à 69 ans	718	701	1 419	1 683	1 378	3 061	7 351	7 138	14 489	9 752	9 217	18 969
70 à 79 ans	282	365	647	762	767	1 529	3 831	4 158	7 989	4 875	5 290	10 165
80 à 89 ans	73	149	222	209	301	510	1 289	1 817	3 106	1 571	2 267	3 838
90 ans et plus	3	17	20	21	32	53	163	321	484	187	370	557
Ensemble	9 380	8 917	18 297	26 382	24 105	50 487	99 780	100 203	199 983	135 542	133 225	268 767

Unité : nombre

Part de la population par groupe d'âge dans quelques pays mi-2013 [1 et 2]

	Moins de 15 ans	Plus de 64 ans
Japon	13	26
Allemagne	13	21
Espagne	15	18
France	19	18
Australie	19	15
Etats-Unis	19	15
Nouvelle-Zélande	20	15
Chine	17	10
Nouvelle-Calédonie (a)	24	9
Polynésie française	24	7
Fidji	29	5
Inde	29	5
Vanuatu	39	4
Mayotte	44	3
Guadeloupe	21	14
Martinique	19	17
Guyane	34	5
Réunion	24	10

(a) données RP 2014

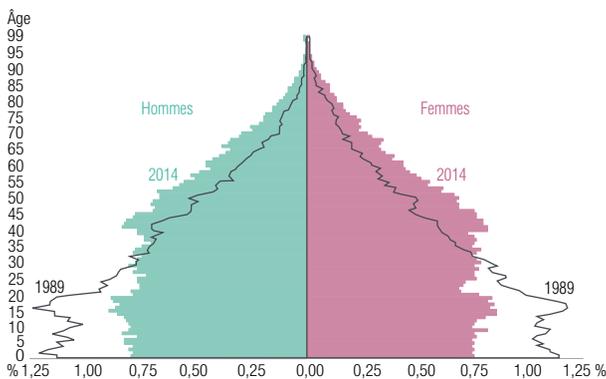
Unité : %

Part de certains groupes d'âges dans la population aux différents recensements [1]

	Moins de 15 ans	Plus de 64 ans
1983	36,2	4,1
1989	32,6	4,5
1996	30,5	4,9
2004	27,9	6,2
2009	25,6	7,4
2014	23,7	8,6

Unité : %

Pyramide des âges aux recensements de 1989 et 2014* [1]



* Les hommes de 15 ans représentent 1,2 % de la population totale en 1989 et 0,9 % en 2014.

4-POPULATION

Au 26 août 2014, 268 767 personnes ont été recensées en Nouvelle-Calédonie. Depuis le précédent recensement de 2009, la Nouvelle-Calédonie enregistre un **accroissement de sa population** moyen de 1,8 % par an. L'évolution récente de la population de la Nouvelle-Calédonie résulte pour deux tiers du **solde naturel** et pour un tiers du **solde migratoire**. L'accroissement naturel (+15 000 personnes en cinq ans) continue de s'amoin-drir sous l'effet de la baisse de la fécondité. Le solde migratoire apparent fluctue d'une période à l'autre, même s'il est globalement positif depuis le boom du nickel de 1970. Entre 2009 et 2014, il est plutôt élevé : +8 000 personnes, soit 1 600 arrivées nettes par an. Il faut remonter à la période 1989-1996 pour retrouver un flux d'ampleur comparable.

La démographie de la côte Ouest est nettement plus dynamique et l'accroissement de la population des trois provinces est très contrasté. Dans les îles Loyauté, la population a augmenté entre 1989 et 2004 pour atteindre 22 000 habitants sous l'effet d'une forte natalité et d'une émigration relativement faible. Depuis lors, en l'espace de dix ans, la province a perdu 12 % de sa population pour retrouver son niveau de 1989. En province Nord, la population s'est accrue de 16 000 personnes depuis les accords de Matignon (+1,5 % en moyenne par an) pour s'établir à un peu plus de 50 000 habitants en 2014 ; la croissance s'est accélérée depuis 2009 en raison du développement économique généré par les chantiers de l'industrie minière. Les communes de la côte Ouest Voh, Koné, Pouembout et Koumac concentrent l'essentiel des gains de population depuis 1989. Sur la côte Est, la population a augmenté moins fortement (+0,7 % par an) et dans certaines communes, le nombre d'habitants est quasiment stable. La province Sud compte 88 000 habitants de plus qu'en 1989 et atteint 200 000 personnes en 2014. Sa croissance démographique a été la plus soutenue des trois provinces (+2,3 % en moyenne par an) bien qu'en atténuation au fil du temps. Cette forte hausse concerne essentiellement l'**agglomération nouméenne** qui regroupe près de 180 000 habitants : la population y a crû plus vivement dans les communes périphériques (+3,5 % par an) que dans la capitale (+1,7 % par an).

Entre 2009 et 2014, 22 500 personnes, qui résidaient auparavant en Métropole ou à l'étranger, se sont installées en Nouvelle-Calédonie. Compte tenu du solde migratoire apparent, ce sont donc quelque 14 000 personnes qui ont quitté l'archipel au cours de ces cinq années.

► **Accroissement de la population.** *Accroissement total de la population résultant des actions réciproques des naissances, des décès (accroissement naturel) et de la migration (solde migratoire) dans une population durant une période donnée.*

► **Solde naturel.** *Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. En général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.*

► **Solde migratoire.** *Différence au cours d'une période entre le nombre de personnes venant résider dans un pays (immigration) et le nombre de celles allant résider à l'étranger (émigration).*

► **Agglomération nouméenne / Grand Nouméa.** *Comprend les communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.*

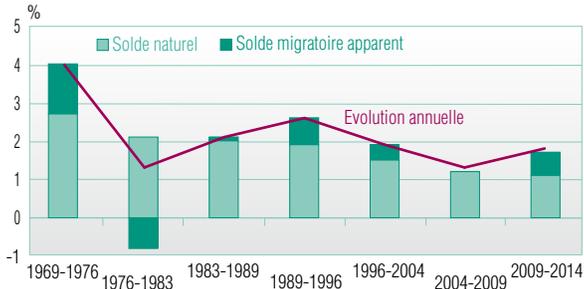
SOURCE [1] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie.

VOIR AUSSI

*Rapport sur les flux migratoires externes de la Nouvelle-Calédonie de 1989 à 2009, INSEE 2011 : www.isee.nc
ISEE : www.isee.nc*

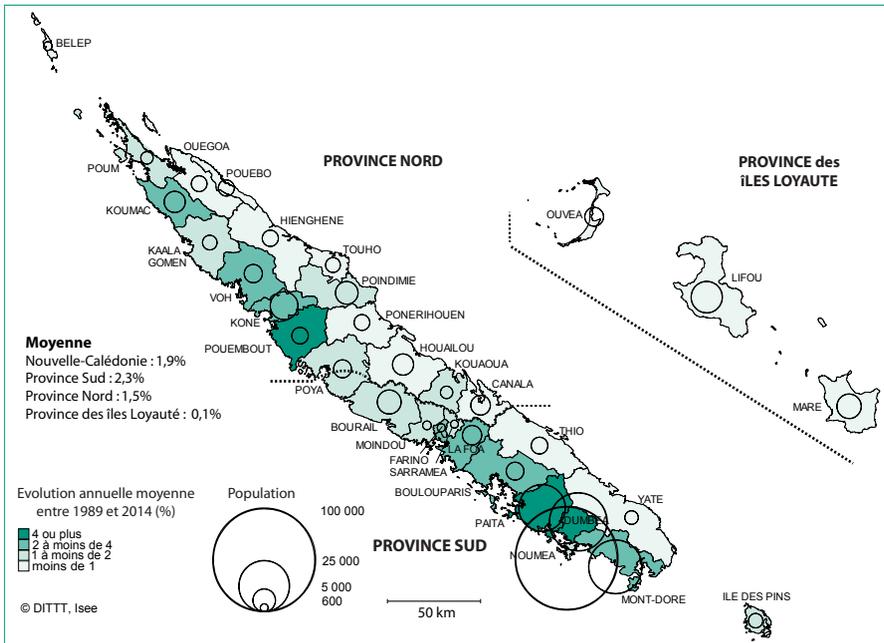
4.4 ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

Composantes de la croissance démographique de Nouvelle-Calédonie au cours des périodes intercensitaires [1]



Note de lecture : entre 2009 et 2014, la population s'est accrue de 1,8 %. Le solde naturel et le solde migratoire expliquent respectivement 1,1 point et 0,6 point de pourcentage.

Accroissement démographique des communes de Nouvelle-Calédonie entre 1989 et 2014 [1]

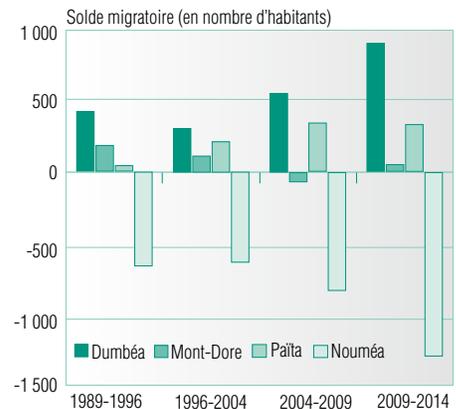


Solde migratoire interne et arrivées externes par région de Nouvelle-Calédonie entre 2004 et 2014 [1]

	2004-2009	2009-2014	2004-2009	2009-2014
Îles Loyauté	-1 697	-454	239	338
Nord-Est	-1 155	-826	456	531
Nord-Ouest	167	1 001	986	2 106
Sud rural	205	33	764	763
Grand-Nouméa	2 480	246	17 800	18 775
Ensemble	0	0	20 245	22 513

Note de lecture : au cours de la période 2004-2009, 239 personnes n'habitent pas en Nouvelle-Calédonie sont venues s'installer dans les îles Loyauté. Au cours de la même période, les îles Loyauté ont perdu 1697 habitants (arrivées depuis une autre province - départs pour une autre province de Nouvelle-Calédonie).

Solde migratoire interne des communes du Grand Nouméa pour chaque période intercensitaire [1]



Note de lecture : sur la période 1989-1996, le solde migratoire interne pour la commune Dumbéa est de 426 habitants. Il y a donc eu plus d'arrivées que de départs. Au contraire, sur la même période, il y a eu plus de départs que d'arrivées dans la commune de Nouméa (car le solde migratoire est négatif).

4-POPULATION

En 2015, 4 190 naissances ont été enregistrées par les services de l'état civil des trente-trois communes de la Nouvelle-Calédonie. Le nombre de naissances est relativement stable par rapport à la moyenne de ces dix dernières années, mais en recul de 5 % par rapport à la moyenne de la décennie 90. Rapportées à la population, ces naissances conduisent à un **taux de natalité** de 15,4 ‰, qui reste encore relativement élevé, mais très en deçà de ce qu'il était au début des années 1990 (-10 points).

Le taux actuel de natalité situe la Nouvelle-Calédonie entre l'Australie ou la Nouvelle-Zélande (13 ‰) et la Réunion (17 ‰), au même niveau que la Polynésie française. Il reste largement supérieur à celui de la Métropole (11,3 ‰).

La diminution du nombre de naissances s'explique par la hausse de l'âge moyen d'une femme à la maternité qui s'établit à 29,2 ans, soit près de trois années de plus qu'en 1990 (26,6 ans).

En 1990, les calédoniennes devenaient mères pour la première fois, en moyenne, à 24,6 ans. En 2015, c'est à 27,7 ans qu'elles ont leur premier enfant. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce recul : la prolongation des études, l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes et leur implication de plus en plus fréquente dans le monde du travail et une meilleure maîtrise de la contraception.

Ce décalage de l'âge à la première maternité entraîne en conséquence un retard proportionnel de l'arrivée d'éventuels frères ou sœurs et impacte directement le taux de fécondité.

La part des naissances hors mariages ne cesse d'augmenter et s'établit à 76,3 % en 2015, contre 59,6 % en 1990.

► **Etat civil.** Service public communal chargé de dresser les actes concernant les naissances et les décès, mais aussi les mariages, les divorces et les veuages.

► **Taux de natalité.** Rapport du nombre de naissances vivantes au cours d'une année à la population totale du milieu de l'année.

SOURCES [1] ISEE, Statistiques de l'Etat civil. [2] INED, *Tous les pays du monde*, Population et Sociétés n°525, septembre 2015.

VOIR AUSSI

ISEE : www.isee.nc

J-L. Rallu, UNESCO-INED, *Population, migration et développement dans le Pacifique Sud*, 1997.

4.5 NATALITÉ-FÉCONDITÉ

Évolution des naissances, des taux de natalité et de fécondité [1]

	Naissances totales	Nés vivants	Nés sans vie	Taux de natalité	Part des naissances hors mariage	Âge moyen à la maternité
1990	4 419	4 378	41	25,6	59,6	26,6
1995	4 284	4 242	42	21,9	59,7	27,2
2000	4 599	4 566	33	21,4	67,0	27,7
2010	4 234	4 178	56	16,7	72,1	28,7
2011	4 159	4 119	40	16,1	73,3	29,0
2012	4 445	4 389	56	16,9	72,0	28,9
2013	4 439	4 373	66	16,6	75,0	29,0
2014	4 443	4 370	73	16,3	75,4	29,1
2015	4 283	4 191	92	15,4	76,3	29,2

Unités : nombre, ‰ habitants, ‰, nombre d'enfants par femme, année

Taux de natalité dans quelques pays (mi-2015) [1 et 2]

	Taux de natalité
Allemagne	8
Australie	13
Chine	12
Espagne	9
États-Unis	13
Fidji	21
France	12
Guadeloupe	13
Guyane	26
Inde	21
Japon	8
Martinique	11
Mayotte	31
Nouvelle-Calédonie	15
Nouvelle-Zélande	13
Polynésie française	16
Réunion	17
Vanuatu	33

Unité : ‰ habitants

Évolution de l'âge moyen des mères selon le rang de naissance de l'enfant [1]

	Année de naissance										
	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1	24,1	24,6	25,8	26,2	26,9	26,9	27,2	27,0	27,2	27,4	27,7
2	25,7	27,0	27,1	28,2	29,1	29,7	30,0	29,9	30,1	29,9	30,2
3	27,7	28,9	29,2	29,8	31,2	32,1	32,3	32,4	32,0	32,4	32,2

Unité : année

4-POPULATION

En Nouvelle-Calédonie, 1 465 décès sont survenus en 2015. C'est le nombre le plus élevé jamais atteint. Près de trois décès sur cinq concernent des hommes et trois décès sur quatre des personnes de plus de 54 ans. De 1980 à 2010, le nombre de décès a augmenté de 30 %, passant de 900 à 1 200. Symptôme du vieillissement de la population, ce nombre s'est nettement accéléré depuis 2010, plus de 20 % en seulement cinq ans. En effet, les générations sont de tailles inégales et les plus anciennes deviennent plus nombreuses ; le nombre de décès et le taux global de mortalité augmentent logiquement. Cependant, pris séparément, les taux de mortalité à chaque âge baissent presque tous. Ainsi, le **taux de mortalité**, après avoir baissé de 6,4 ‰ en 1980 à 4,8 ‰ en 2010, a remonté à 5,4 ‰ en 2015. En métropole, où la population est plus âgée, le taux global de mortalité atteignait 8,5 ‰ en 2010 puis a regagné à 9,0 ‰ en 2015. En 2015, plus de la moitié des décès ont lieu en milieu hospitalier. Les autres décès sont survenus au domicile (35 %), en maison de retraite (5 %) ou dans des lieux publics (4%). Cette répartition reste globalement stable au fil des années.

La mortalité infantile a été divisée par quatre en trente-cinq ans, de 23,0 ‰ en 1980 à 6,0 ‰ en 2015. Ce progrès résulte surtout de la diminution des décès survenant au cours de la première semaine de vie, de celle des problèmes rencontrés pendant la grossesse ou lors de l'accouchement et de celle des malformations congénitales. On observe cependant une remontée récente du **taux de mortalité infantile**.

Depuis 1980, les Calédoniens gagnent en moyenne chaque année trois mois d'**espérance de vie**. En 2015, elle atteint 77,2 ans contre 66,5 ans en 1980, 70 ans en 1990 et 75 ans en 2010. Cependant, l'espérance de vie s'est stabilisée depuis 2010. L'écart entre les hommes et les femmes se réduit mais reste élevé. En 2015, l'espérance de vie des femmes à la naissance est supérieure de 5,7 ans à celle des hommes (80,1 ans contre 74,4 ans). En 1980, cet écart était de huit ans. En 2015, l'espérance de vie tous sexes confondus atteint 78 ans en province Sud, 76 ans en province Nord et 74 ans aux îles Loyauté. L'écart s'est particulièrement comblé entre les provinces Nord et Sud. Il y avait entre elles une différence de neuf ans en 1980 contre deux ans en 2015. La Nouvelle-Calédonie détient l'espérance de vie la plus forte en Mélanésie, devant le Vanuatu (71,1 ans), les îles Salomon (70,2 ans), Fidji (67,5 ans) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (54,2 ans).

▶ **Taux de mortalité.** Rapport entre le nombre de décès d'une période, en général l'année, et la population totale moyenne de la période.

▶ **Taux de mortalité infantile.** Rapport du nombre d'enfants décédés au cours de l'année avant leur premier anniversaire, au nombre de naissances vivantes de l'année.

▶ **Espérance de vie à la naissance.** Représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge. C'est un indicateur très utilisé pour évaluer le niveau de développement et l'indice de développement humain d'un pays.

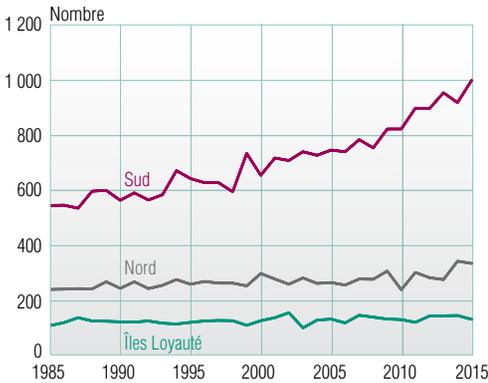
SOURCES [1] ISEE, Statistiques de l'Etat civil, 2015. [2] INED, *Tous les pays du monde*, Population et Sociétés n°525, Septembre 2015. [3] CPS.

VOIR AUSSI

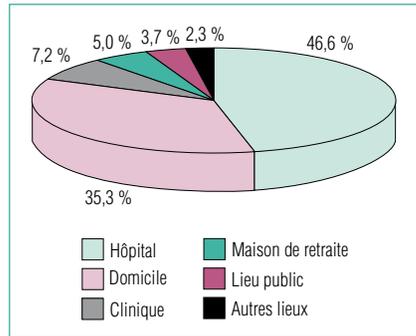
ISEE : www.isee.nc

4.6 MORTALITÉ-ESPÉRANCE DE VIE

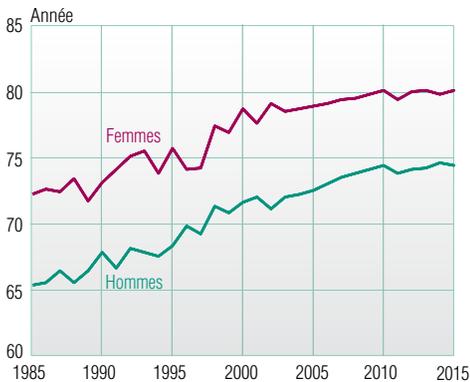
Évolution du nombre de décès par province de domicile [1]



Décès par lieu en 2015 [1]



Évolution par genre de l'espérance de vie [1]



Évolution par province de l'espérance de vie [1]



Décès en 2015 par genre et groupe d'âge [1]

	Hommes	Femmes
Moins d'un an	18	7
1 à 9 ans	4	5
10 à 19 ans	17	8
20 à 29 ans	39	6
30 à 39 ans	44	12
40 à 49 ans	86	30
50 à 59 ans	94	66
60 à 69 ans	171	93
70 à 79 ans	185	146
80 à 89 ans	149	162
90 ans et +	46	77
Ensemble	853	612

Unité : Nombre

Espérance de vie à la naissance dans quelques pays mi-2015 [1 à 3]

	Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile	Espérance de vie à la naissance
Japon	10	2	83,5
Espagne	10	2	83,5
France	8	4	81,5
Australie	7	4	82,0
Nouvelle-Zélande	7	6	81,5
Allemagne	11	3	80,5
Etats-Unis	8	6	78,5
Nouvelle-Calédonie	5	6	77,2
Chine	7	12	75,5
Polynésie française	5	6	77,0
Fidji	8	15	70,0
Vanuatu	5	28	71,5
Inde	7	42	67,5
Guadeloupe	7	9	81,0
Guyane	3	9	80,0
Martinique	8	8	82,0
Réunion	5	8	80,5
Mayotte	2	4	79,5

Unités : % habitants, % naissances, année

4-POPULATION

En 2015, 959 mariages ont été célébrés en Nouvelle-Calédonie entre personnes de sexe différent. Ce chiffre est en légère croissance par rapport aux années précédentes. Il est toutefois en deçà du nombre record de 1 005 célébrations établi vers la fin des années 90. Si le nombre annuel de mariages entre personnes de sexe différent reste globalement stable depuis vingt ans, le **taux de nuptialité** ressort à 3,6 mariages pour 1 000 habitants en 2015 contre 5,2 ‰ en 1990 et 4,7 ‰ en 2000. Les Calédoniens se marient moins fréquemment et plus tard. En vingt-cinq ans, l'âge moyen au mariage s'est décalé de 10 ans : 39 ans en 2015 pour les hommes contre 29 ans en 1980 et 35 ans pour les femmes en 2015 contre 25 ans en 1980. La part des remariages augmente sensiblement au fil des années. Ces remariages représentent 21 % des mariages entre personnes de sexe différent en 2015 contre 17 % en 1980. Les personnes contractant un nouveau mariage sont quasiment toutes divorcées, peu étant veufs ou veuves. En 2015, 72 % des mariages célébrés concernent des personnes relevant du statut de droit commun et 28 % du **statut civil coutumier**. Ces proportions sont globalement stables depuis 1980.

La loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe a été promulguée en août 2013. En 2014, 30 couples de personnes de même sexe ont célébré leur mariage et 24 en 2015. Trois couples sur cinq sont masculins et la quasi-totalité des mariages de même sexe ont été célébrés dans les communes du Grand Nouméa.

En 2010, 344 **PACS** ont été enregistrés au Tribunal de Nouméa. Près de 9 contrats sur dix sont signés entre partenaires de sexe différent. 309 **divorces** ont été **prononcés** en 2010 en Nouvelle-Calédonie, soit deux fois plus qu'en 1990. Le taux de divorce pour 1 000 couples est passé ainsi de 6,5 ‰ en 1990 à 8,9 ‰ en 2010.

Trois Calédoniens sur cinq (125 000 personnes de 15 ans et plus) vivent en couple. La majorité des couples sont mariés mais près de deux couples sur cinq vivent en union libre ou sont pacsés. C'est une proportion sensiblement plus forte qu'en Métropole. La proportion de personnes en couple oscille entre 45 % à Belep et 72 % à Farino. Les couples sont plus nombreux dans les communes ayant un solde migratoire positif comme Païta, Mont-Dore, Dumbéa, Koné ou Voh. C'est à Belep et aux îles Loyauté que la part des personnes veuves est la plus élevée. Enfin, trois personnes divorcées sur cinq habitent Nouméa.

► **Taux de nuptialité.** Rapport du nombre de mariages célébrés au cours d'une période (en général l'année) à la population totale en milieu de période.

► **Statut civil coutumier.** Voir rubrique 3.1.

► **Pacte Civil de Solidarité (PACS).** Contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué en France par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en terme de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Par contre, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent.

Le PACS s'applique en Nouvelle-Calédonie depuis le 8 juin 2009, suite à la publication de la loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

► **Divorces prononcés.** Tout divorce résulte d'un jugement prononcé par un tribunal avant d'être transcrit sur les registres de l'Etat civil de la mairie où le mariage a été célébré. Les divorces prononcés sont la somme des divorces directs et des conversions de séparation de corps en divorces. Les jugements de séparation de corps qui sont révocables et ne permettent pas le mariage, ne sont donc pas inclus dans les statistiques de divorces.

SOURCES [1] ISEE, Statistiques de l'Etat civil. [2] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie.

VOIR AUSSI

ISEE : www.isee.nc

4.7 MARIAGES ET DIVORCES

Évolution de la nuptialité [1]

	Mariages	Taux de nuptialité	Âge moyen au 1 ^{er} mariage	
			Hommes	Femmes
1990	887	5,2	29,2	25,9
2000	995	4,7	32,0	28,7
2010	908	3,6	35,3	32,6
2011	880	3,5	35,7	32,5
2012	994	3,8	35,0	32,5
2013	926	3,5	35,1	32,3
2014	971	3,6	36,3	33,6
2015	983	3,6	36,1	33,6

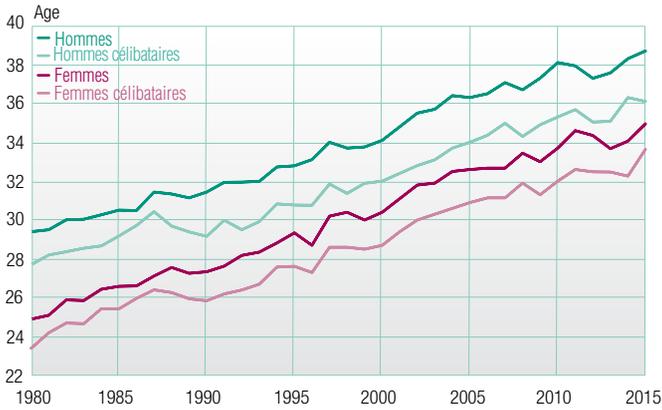
Unités : nombre, % habitants, année

Évolution des divorces prononcés [1]

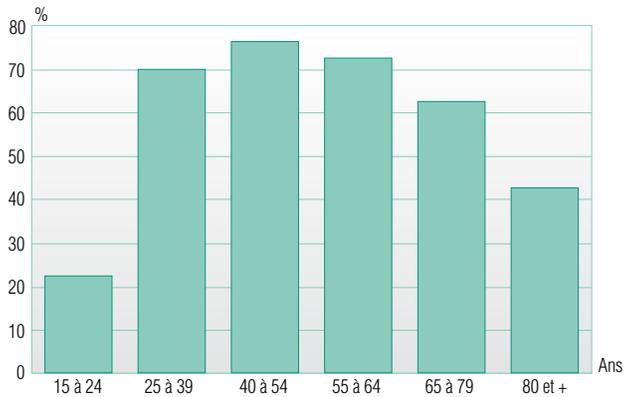
	Nombre de divorces prononcés	Divorces pour 1 000 couples mariés
1990	157	6,5
1995	181	6,7
2000	159	5,8
2010	309	8,9

Unités : nombre, %

Age moyen au mariage [2]



Part de la population de 15 ans et plus déclarant vivre en couple en 2014 [2]



4-POPULATION

En 2014, la Nouvelle-Calédonie comptait 85 060 **ménages** regroupant 263 700 personnes. Le reste de la population, environ 5 000 individus, vit en **communauté**. La structure familiale la plus répandue est le couple avec enfant(s) (34 %). Les ménages qui abritent une famille unique représentent 61 % des ménages comme en 1996. Les autres ménages sont composés de personnes seules (21 % contre 17 % en 1996) et de **ménages complexes** (18 % contre 22 %). La part des ménages constitués d'une personne seule ou d'un couple sans enfant au domicile est en augmentation. Dans les deux cas, le vieillissement de la population en est largement la cause. Plus d'un tiers des personnes seules sont âgées de 60 ans ou plus. L'allongement de l'espérance de vie en bonne santé ou sans dépendance contribue en effet à maintenir les personnes âgées à leur domicile. Avant 50 ans, les personnes habitant seules sont surtout des hommes, mais à partir de 60 ans, les femmes deviennent largement majoritaires car survivant souvent à leur conjoint. Dans 72 % des cas de **familles monoparentales**, les enfants résident principalement avec leur mère. La proportion des ménages complexes a tendance à diminuer, mais ce schéma familial, regroupant souvent plusieurs générations, est trois fois plus répandu qu'en Métropole. La taille des ménages diminue (3,1 personnes en moyenne en 2014, contre 4,0 personnes en 1989). Les ménages d'une ou deux personnes occupent 46 % des logements en 2014 contre 35 % au recensement de 1989. À l'inverse, les ménages de 6 personnes ou plus ne représentent plus que 10 % des foyers, soit une part divisée par deux en vingt ans. La taille des ménages demeure nettement supérieure à celle de la Métropole (2,2) mais se situe parmi les plus faibles au sein des Etats insulaires du Pacifique. Sous l'effet de la baisse de la natalité et de la décohabitation, les familles deviennent plus petites, et ce dans toutes les provinces et dans toutes les communautés. La taille moyenne des ménages non océaniques est estimée à 2,5 personnes en 2014 contre 3,0 en 1989. La baisse est davantage marquée au sein des ménages océaniques où le nombre de personnes par ménage s'est réduit de 5,2 à 3,8 en 25 ans. Les tailles moyennes les plus élevées sont observées sur la côte Est et dans les îles, avec un maximum de 4,7 personnes par foyer à Belep. À l'inverse, c'est à Nouméa, qui conjugue prépondérance de l'habitat collectif et attire des jeunes générations, que la taille moyenne des ménages est la plus faible (2,7).

► **Ménages.** Au sens du recensement de la population, un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

► **Communautés.** Les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) et les personnes sans domicile fixe sont considérées comme vivant hors ménage.

► **Ménages complexes.** Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Une famille comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires (et eux-mêmes sans enfant). Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation, mais il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages.

► **Famille monoparentale.** Elle comprend un parent isolé avec un ou plusieurs enfants célibataires.

SOURCE [1] ISEE-INSEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie.

VOIR AUSSI

Synthèse n°36 - "Décohabitation et construction vont de pair" - ISEE : www.isee.nc

Évolution du nombre de ménages ordinaires et de leur taille moyenne par province aux recensements [1]

	1983	1989	1996	2004	2009	2014
Province îles Loyauté	2 913	3 151	3 890	4 926	4 060	4 711
Province Nord	7 007	7 498	9 511	11 077	12 262	14 258
Province Sud	25 187	29 617	38 096	48 342	56 315	66 094
Nouvelle-Calédonie	35 107	40 266	51 497	64 345	72 637	85 063
Taille moyenne des ménages	4,1	4,0	3,8	3,5	3,4	3,1

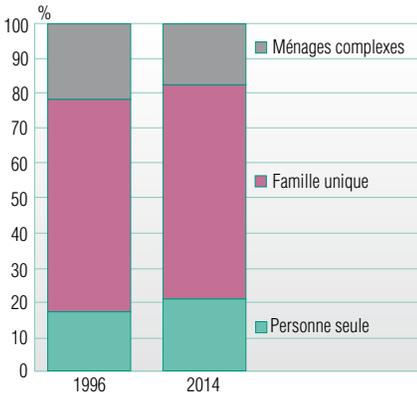
Unités : nombre, personne par ménage

Ménages ordinaires selon la taille et la province de résidence en 2014 [1]

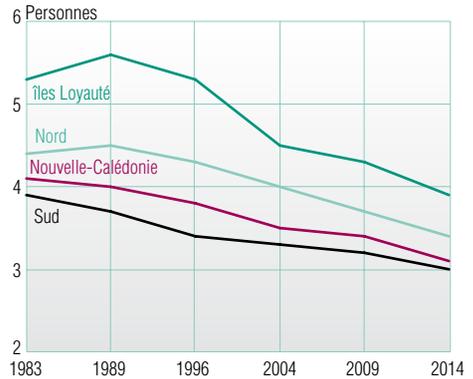
	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie
1 personne	767	2 767	14 057	17 591
2 personnes	777	2 873	18 290	21 940
3 personnes	765	2 530	12 663	15 958
4 personnes	717	2 404	10 506	13 627
5 personnes	636	1 566	5 154	7 356
6 personnes	459	867	2 447	3 773
7 personnes	262	551	1 316	2 129
8 et 9 personnes	229	470	1 064	1 763
10 à 14 personnes	95	216	526	837
15 personnes et plus	4	14	71	89
Ensemble	4 711	14 258	66 094	85 063

Unités : nombre, personne par ménage

Ménages ordinaires selon la composition en 1996 et 2014 [1]



Évolution de la taille moyenne des ménages par province [1]



Répartition des ménages selon la taille en 2014 [1]

